

Programme de formation **GÉRANT / DIRECTEUR D'AGENCE**

Mise à niveau pour les Maîtres de cérémonie

OBJECTIFS DE LA FORMATION :

Préparation à l'examen pour le diplôme de Conseiller funéraire et suivi de la formation complémentaire obligatoire visant à assurer la direction administrative et financière de la structure et du personnel (*Art. D. 2223-55-2 et s. du CGCT*), le stagiaire sera capable de :

- ▶ Assurer la direction administrative et financière des régies, entreprises ou associations (*pompes funèbres*) et du personnel
- ▶ Conclure toute l'organisation et les conditions de la prestation funéraire
- ▶ Agir dans un cadre d'action dont il assure lui-même la définition à partir des objectifs de la direction générale
- ▶ Planifier les activités diverses inhérentes à la gestion optimale de ce centre
- ▶ Veiller au strict respect de la déontologie par ses subordonnés à quelque niveau qu'ils soient

MOYENS PÉDAGOGIQUES :

- ▶ Projections de présentations, d'exercices et de vidéos
- ▶ Cas pratiques, QCM, jeux de rôles
- ▶ Visite sur site des équipements funéraires
- ▶ Remise d'un support pédagogique recouvrant tout le programme obligatoire

DURÉE 182 HEURES :

112 H soit 26 jours de formation théorique réparties sur 2 modules :

Module Préparation au diplôme de Conseiller funéraire de 70H (10 jours, 7H/jour, 35 H/S) + Module complémentaire Dirigeant ou gestionnaire d'une entreprise funéraire de 42 heures (6 jours, 7H/jour, 42 H/S)

70 Hde formation pratique au métier de conseiller funéraire dans un établissement funéraire.

CONTENU :

- ▶ hygiène, sécurité et ergonomie
- ▶ législation et réglementation funéraire psychologie et sociologie du deuil
- ▶ pratiques et rites funéraires
- ▶ conception et animation d'une cérémonie
- ▶ encadrement d'une équipe
- ▶ produits, services et conseil à la vente
- ▶ réglementation commerciale

MODULE COMPLÉMENTAIRE DIRIGEANT OU GESTIONNAIRE D'UNE ENTREPRISE FUNÉRAIRE :

- ▶ connaissances générales relatives à la gestion des entreprises.

SANCTION DE LA FORMATION :

Formation théorique : examen en vue de l'obtention du diplôme de Conseiller funéraire (épreuve écrite de 100 questions et entretien individuel de 15 mn avec le jury)
Formation pratique : évaluation du stage obligatoire de Conseiller funéraire.

Attestation de présence délivrée par le centre attestant que le stagiaire a suivi la totalité de la formation obligatoire.

Programme de formation

GÉRANT / DIRECTEUR D'AGENCE

Mise à niveau pour les Maîtres de cérémonie

COÛT :

Coût total : 2750€ HT, soit **3300€ TTC** (frais d'inscription à l'examen inclus)

Coût horaire : 24.55€ HT, soit **29.46€ TTC**

INTERVENANTS :

La formation est assurée par des professionnels du funéraire.

PRÉ-REQUIS :

Etre titulaire du diplôme de Maître de cérémonie ou d'une équivalence.

Remise du dossier d'inscription.

PROGRAMME JOURNALIER :

(L'ORDRE DU PROGRAMME PEUT-ÊTRE MODIFIÉ PAR LE FORMATEUR)

| | |
|------------------------------|---|
| 1^{er} jour | Connaissances administratives générales (7 heures) Organisation et fonctionnement des institutions administratives |
| 2^{ème} jour | Législation et réglementation funéraire (7 heures) Les règles applicables aux opérations funéraires |
| 3^{ème} jour | Législation et réglementation funéraire (7 heures) Législation funéraire |
| 4^{ème} jour | Législation et réglementation funéraire (7 heures) Les contentieux liés à l'organisation des obsèques |
| 5^{ème} jour | Produits, services et conseils à la vente (7 heures) Présentation et description des produits |
| 6^{ème} jour | Produits, services et conseils à la vente (7 heures) Identification des besoins et des attentes des clients / familles |
| 7^{ème} jour | Produits, services et conseils à la vente (7 heures) Prévoyance funéraire |
| 8^{ème} jour | Produits, services et conseils à la vente (7 heures) Découverte de la thanatopraxie |
| 9^{ème} jour | Produits, services et conseils à la vente (7 heures) Identification des besoins et des attentes des clients / familles |
| 10^{ème} jour | Produits, services et conseils à la vente (7 heures) Réglementation commerciale / droit de la consommation |

IFFPF - L'Institut des Métiers du Funéraire

1 rue des Italiens 75009 Paris - Tél : 01 46 60 40 00 - info@institut-du-funeraire.com - www.institut-du-funeraire.com

S.A.R.L. au capital de 247 000 € - R.C.S. Paris B 410 457 378 - Code APE 8559 A - Siret n° B 410 457 378 00041 - Siren B 410 457 378

T.V.A. Intracommunautaire FR 20 410 457 378 - N° de déclaration d'activité 11920819692.

Programme de formation **GÉRANT / DIRECTEUR D'AGENCE**

Mise à niveau pour les Maîtres de cérémonie

PROGRAMME JOURNALIER :

(L'ORDRE DU PROGRAMME PEUT-ÊTRE MODIFIÉ PAR LE FORMATEUR)

| | |
|------------------------------|--|
| 11^{ème} jour | Comptabilité (7 heures) |
| 12^{ème} jour | Droit des Sociétés (7 heures) |
| 13^{ème} jour | Droit du Travail (7 heures) |
| 14^{ème} jour | Droit Fiscal (7 heures) |
| 15^{ème} jour | Droit de la Consommation et Droit de la Concurrence (7 heures) |
| 16^{ème} jour | Droit de la Consommation et Droit de la Concurrence (7 heures) |